

**SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT**  
**Séance du 09 février 2021** **DE\_2021\_004**  
**LEADER 2014-2020\_INGENIERIE LEADER 2021**

**Membres en exercice : 22**

Date de la convocation: 02/02/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le neuf février à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES LOISIRS DE BIGNICOURT/MARNE sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE*

**Présents : 18**

**Votants: 16**

**Pour: 16**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Présents :** Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Mickael JACQUEMIN, Sylvain LANFROY, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvian VALOTA

Présent(s) non votants : François GSEL, Isabelle LANIESSE

**Représentés:**

**Excusés:** Bernard AUBRY, Michel BOULANT, Charles DE COURSON, Thibaut DUCHÊNE, Pascal ERRE, Christian LEMOINE, Linda MUNSTER, Isabelle PESTRE, Elisabeth SEVENIER-MULLER

**Absents:** Michel BENETON, Corinne DAHERON, Olivier DELCOMBEL, Edith ERRE, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Thierry MOUTON, Jean-Paul PAGEAU, Alain PAUPHILET, Jean-Jacques POIGNANT

**Secrétaire de séance:** Jean-Louis ROYER

---

**Objet: LEADER 2014-2020\_INGENIERIE LEADER 2021 - DE\_2021\_004**

Le Pays Vitryat a été retenu par la Région Grand Est en réponse à l'Appel à Projet LEADER 2014-2020. Le syndicat mixte ADEVA porte ce programme et gère l'enveloppe d'1 186 800 € attribués pour mettre en œuvre la stratégie « Une économie plus solidaire pour un territoire plus attractif ».

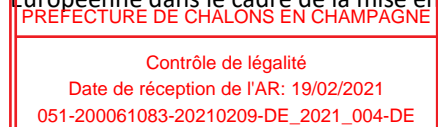
Lors du Comité Syndical du 18 Janvier 2016, le Syndicat Mixte a entériné le portage du GAL Pays Vitryat et s'est engagé à mettre en œuvre les moyens humains nécessaires à l'animation et à la gestion du programme.

Pour l'année 2021 sur la période du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, l'animation-gestion comprend 1,5 ETP, des dépenses de communication et d'animation et de fonctionnement. Le budget prévisionnel estimé est de 75 870,48 € HT.

Le Comité Syndical

VU l'article 34 du règlement de l'Union Européenne (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 relatif à la composition et aux tâches des Groupes d'Action Locale,

~~VU la convention signée le 22 Décembre 2014 entre le Conseil régional Champagne Ardenne et l'Union Européenne dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation LEADER 2014-2020,~~



VU la délibération n°16CP-994 de la Commission Permanente du Conseil Régional Alsace Champagne Ardenne Lorraine du 22 Avril 2016 désignant le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat comme structure porteuse du Groupe d'Action Locale Pays Vitryat,

VU la délibération n°16/2016 du Comité Syndical du 18 janvier 2016 approuvant le portage du GAL Pays Vitryat par le Syndicat Mixte et la composition des organes décisionnels de celui-ci,

Propose

- D'initier la phase d'Ingénierie 2021 pour un budget maximal de 75 870.48 € HT jusqu'en Décembre 2021,
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat,
- De s'engager à compenser les financements publics pour atteindre le taux maximal d'aide publique,
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✍ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité les décisions suivantes :**

- **initier la phase d'Ingénierie 2021 pour un budget maximal de 75 870.48 € HT jusqu'en Décembre 2021,**
- solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat,**
- **s'engager à compenser les financements publics pour atteindre le taux maximal d'aide publique,**
- **donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES LOISIRS DE BIGNICOURT/MARNE

Le 09 février 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,  
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

